

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/892 :

Création d'une commission des menus et de la restauration

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEÉ Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219140164-20220829-19892-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/892 : Création d'une commission des menus et de la restauration.

Restauration Scolaire - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre assure la prestation de restauration scolaire et propose à ce titre un service de restauration à plus de 10 000 rationnaires. Les enfants inscrits à la cantine doivent bénéficier de repas variés et équilibrés.

Aussi, pour optimiser cette prise régulière de repas et répondre à l'équilibre nutritionnel des repas proposés, il convient de créer une « Commission des menus et de la restauration » qui se chargera notamment de la validation des menus et de leur mise en application. Cette commission multidisciplinaire regroupera des participants experts, rationnaires, représentants de parents d'élèves, partenaires institutionnels, élus et administratifs de la Ville.

➤ **Les objectifs de la Commission :**

- Valider les menus en tenant compte de la satisfaction des enfants et des parents, des goûts, de l'équilibre nutritionnel, du plan alimentaire, de la faisabilité en cuisine
- Mettre en place une démarche qualité autour de la prestation de restauration : proposer une alimentation saine et variée qui réponde aux exigences de la loi EGALIM et aux préconisations du GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition)
- Proposer des projets à orientation nutritionnelle qui permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire et de développer les circuits courts
- Favoriser les échanges entre les partenaires, la communauté éducative, les usagers et la Ville

➤ **Les participants de la Commission :**

Elus :

- L'élue déléguée à la Vie Educative
- L' élu délégué à la Restauration Scolaire
- Un(e) élu(e) de quartier

Usagers :

- Deux élèves Conseillers Municipaux Enfants
- Un(e) représentant(e) de parents d'élèves

Partenaires :

- Education nationale : un(e) Directeur(trice) d'école
- Un(e) représentant(e) du CCAS

Experts :

- Un(e) Diététicien(ne)
- Un(e) Chef(fe) de production
- Un(e) Gérant(e) de cuisine centrale
- Un(e) Gérant(e) de restaurant scolaire

Administration communale :

- La directrice générale adjointe des services
- Le directeur de la Vie éducative

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20220829-19-892-DE Date de télétransmission : 05/09/2022 Date de réception préfecture : 05/09/2022

- La responsable du pôle Restauration

La Commission sera co-présidée par l' élu délégué à la Restauration Scolaire et l' élue déléguée à la Vie Educative

L' élu(e) de quartier, les usagers et partenaires seront désignés en fonction du lieu de déroulement de la Commission.

Les modalités de fonctionnement de la Commission :

La fréquence des Commissions est d' au moins une fois par trimestre. Elle se tiendra de manière délocalisée sur les 3 circonscriptions afin de garantir une participation active de l' ensemble de la communauté éducative et des partenaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l' unanimité, DECIDE :

- **D' APPROUVER** la création de la « Commission des menus et de la restauration ».
- **DE VALIDER** le règlement intérieur de cette Commission joint en annexe.
- **DE L' AUTORISER**, lui ou l' un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les pièces administratives se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE